

Rapport de contrôle des débits d'extraction de la VMC, du bâtiment de la mairie et logement locatif de Vaux-Lavalette

Bâtiment concerné

Mairie de : Vaux-Lavalette

Date des mesures : 23 juillet 2026

Technicien : Thierry VERGNAUD

1. Objet de la mission

Le présent contrôle a pour objet de vérifier les débits d'aspiration de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) desservant :

- Les locaux administratifs de la mairie ;
- Le logement situé à l'étage.

Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un anémomètre avec cône de mesure afin de comparer les débits constatés aux valeurs réglementaires généralement admises.

2. Résultats des mesures

Partie Mairie (matériel récent)

Local	Débit mesuré (m³/h)	Débit conseillé (m³/h)	Observation
Salle de réunion/Bureau	47	15 à 25/pers	Conforme si ventilation générale
Archives/Local entr	34/37	30	Conforme
WC	n.c	30	n.c

Partie Logement (matériel ancien)

Pièce	Débit mesuré (m³/h)	Débit réglementaire (m³/h)	Observation
Cuisine	62	45 (mini) / 75 à 135 (pointe)	Acceptable
Salle de bains	30	30	Conforme
WC	34	15 à 30	Conforme +

3. Valeurs de référence

Débits d'extraction usuels

Local	Débit conseillé (m³/h)
WC	15 à 30
Salle d'eau	30
Salle de bains	30
Cuisine (fonctionnement permanent)	45
Cuisine (grand débit)	75 à 135
Local ménage	15 à 30
Bureau	15 à 25/pers Selon occupation (ventilation générale)

Références : Arrêté du 24 mars 1982 modifié (logements) et principes du Code du travail pour les locaux tertiaires.

4. Analyse

Les débits relevés montrent un fonctionnement globalement satisfaisant de l'installation.

Points observés :

- L'extraction de la mairie sont conformes
- Le local entretien est correctement ventilé
- La cuisine du logement présente un débit compatible avec un fonctionnement permanent

- La salle de bains du logement est conforme, mais sans possibilité d'augmenter le débit et aucune ouverture ouvrante sur l'extérieur
 - Gaines non contrôler
-

5. Préconisations

Il est recommandé de :

- Nettoyer les bouches d'extraction et grilles d'entrées d'air
 - Vérifier l'état des conduits si une baisse des débits est constatée
 - Contrôler périodiquement les débits (tous les 2 à 3 ans)
 - Remplacer les bouches défectueuses si nécessaire
 - Vérifier le bon fonctionnement du groupe d'extraction et l'état des filtres, lorsqu'ils existent
-

Conclusion

Les mesures réalisées indiquent un fonctionnement **globalement conforme** de la VMC desservant la mairie et le logement de fonction.

Aucune anomalie majeure n'a été constatée, hormis une seule position de vitesse. Un simple entretien courant des bouches d'extraction est recommandé afin de maintenir les performances de ventilation et la qualité de l'air intérieur.